

Note d'information

21 avril 2020



LIMETZ-VILLEZ

Chers administrés,

Vous avez été, jusqu'à présent, très nombreux à respecter les consignes de confinement du Président de la République et du Premier Ministre. Mais depuis que l'on parle de déconfinement, le respect de ces consignes se relâche, c'est bien malheureux.

Chaque jour des centaines de personnes meurent, chaque jour des personnes risquent leur vie pour sauver la nôtre, pour assurer notre alimentation, notre sécurité sanitaire (les éboueurs), notre sécurité (les policiers, les gendarmes, les pompiers).

Restez confinés, c'est participer à l'extinction du virus.

Tous les cinq jours, en France, meurt l'équivalent de la population de notre village.

Ensemble, soyons solidaires, protégeons-nous !

Merci pour la solidarité qui s'exerce au sein de notre village.

**Le Maire
Michel OBRY**

Buchelay, le 20 avril 2019

Veolia Eau France
Territoire Yvelines
Les Hauts Graviers
78200 Buchelay

SIERB
Monsieur Le Président, Michel OBRY
2 Rue du Clos Prieur,
78840 Freneuse

Objet : COVID 19 & Qualité Eau Potable

Monsieur le Président,

Suite à votre demande, je tiens à vous préciser que l'ensemble de vos administrés peuvent boire l'eau du robinet en toute sécurité.

Les différentes étapes de traitement de l'eau mises en place par Veolia, dont la désinfection, ont pour finalité d'éliminer tous les virus, dont le coronavirus. Les informations des agences sanitaires, dont l'Organisation Mondiale de la Santé, indiquent que ce virus ne montre pas de résistance particulière aux traitements habituels de l'eau potable. Les connaissances scientifiques et épidémiologiques déjà établies confirment qu'aucun cas de contamination n'est en lien avec l'eau potable.

Nos équipes sont organisées pour assurer la continuité des services essentiels de l'eau, en lien direct avec les autorités sanitaires (ARS 78). L'eau du robinet est ainsi, en France, l'aliment le plus contrôlé, faisant l'objet d'un suivi sanitaire permanent. **Elle peut donc être consommée en toute confiance.**

Certains consommateurs ont pu, ces derniers jours ressentir, un goût de chlore plus présent que d'habitude dans l'eau du robinet bien que nos consignes de chloration de l'eau, en sortie d'usine de traitement d'eau potable, sont maintenues à leur niveau antérieur à l'apparition du Covid-19. Localement, avec la période de confinement, la consommation en eau a pu évoluer. Par exemple, la consommation a pu nettement augmenter dans les zones résidentielles, avec pour conséquence une accélération de la circulation de l'eau dans les canalisations. L'eau arrive donc plus vite qu'en temps normal au robinet de certains consommateurs, directement en provenance des usines de production d'eau potable ou des réservoirs. Dans ces cas de figure, elle a donc pu être chlorée peu de temps avant sa consommation. Cela explique les différences de goût ou d'odeur de l'eau perçues par certains d'entre eux, sans incidence sur votre santé.

Pour mettre fin aux éventuels désagréments liés à un goût de chlore, nous vous recommandons de :

- Laisser couler l'eau quelques secondes avant de la consommer,
- Faire séjourner votre eau dans une carafe pendant 1 heure au réfrigérateur, une méthode imparable pour éliminer le goût et l'odeur de chlore.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je reste, bien entendu, à votre disposition pour vous apporter tous les éléments complémentaires que vous jugeriez utiles et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Le Directeur de Territoire

